



Guéret, le 3 février 2017

Communiqué de presse

Vigilance orange « Vent violent »

Météo France place le département de la Creuse en vigilance orange « Vent violent » ce vendredi 3 février, jusqu'à la journée de samedi.

Un épisode venteux se met en place dès le début de l'après-midi sur le littoral atlantique, se décalant rapidement dans les terres et atteignant par la suite les Deux-Sèvres, la Vienne, la Haute-Vienne et la Creuse.

Le vent de secteur ouest à nord-ouest souffle en rafales et va s'intensifier à partir de la 2ème partie de la nuit avec des pointes pouvant dépasser localement les 120 km/h.

Le Préfet de la Creuse appelle chacun à la plus grande prudence, et recommande aux automobilistes et aux usagers, de respecter les consignes suivantes :

Les vents violents peuvent provoquer les conséquences suivantes :

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- Des branches d'arbre risquent de se rompre
- Les véhicules peuvent être déportés sur la chaussée
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Le préfet recommande à chacun d'adopter les comportements suivants :

- Limiter ses déplacements. Limiter sa vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne pas se promener en forêt. En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures et ni toucher, en aucun cas, à des fils électriques tombés au sol.
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Site de Météo France : www.meteofrance.com

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23